

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que, par délibération du 20 mars 2026, approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 1^{er} avril 2026 et par le Ministre des Affaires intérieures le 7 avril 2026, no de référence 322/26/CR, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a confirmé le règlement du 23 février 2026 du collège des bourgmestre et échevins portant sur une réglementation temporaire de la circulation à Insenborn.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 17 avril 2026

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, la Bourgmestre,



Date d'affichage: 17 avril 2026